

# DÉCLARATION DE DÉBIT DE BOISSONS

CADRE LÉGAL : LES DÉBITS DE BOISSONS SONT RÉGIS PAR LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

**DIRECTION  
DE LA RELATION  
AUX USAGERS**

## SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

Hôtel de ville  
Place de la République  
36000 Châteauroux  
02 54 08 33 00

affaires.administratives@  
chateauroux-metropole.fr

 **SUR RENDEZ-VOUS**

Planifiez votre venue  
en vous inscrivant sur  
chateauroux-metropole.fr



## OUVERTURE :

Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi : 9 h-17 h  
et le jeudi 9 h 30-17 h

## + D'INFOS :

www.chateauroux-metropole.fr



## QUEL EST MON PROJET ?

- Je souhaite exploiter un débit de boisson (mutation ou translation).
- Je souhaite ouvrir un restaurant.
- Je souhaite faire de la vente à emporter de boisson alcoolisée.



## OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Je me rends à la mairie du lieu d'exploitation ou du siège social.



## QUELLES PIÈCES DOIS-JE FOURNIR ?

### 1. Identité :

- Je suis de nationalité française :
  - carte d'identité en cours de validité.
- ou**
- passeport en cours de validité.
- Je suis étranger :
  - titre de séjour en cours de validité.
- Je suis propriétaire d'une licence III ou IV.
  - récépissé en original de l'ancien propriétaire de la licence III ou IV.
- Je souhaite ouvrir ou exploiter une licence restaurant ou de vente à emporter :
  - récépissé en original de l'ancienne licence, si déjà existante.

### 2. Extrait Kbis :

- Kbis de la société exploitant l'enseigne.

### 3. Permis d'exploitation :

Le Permis d'exploitation a une validité de dix ans, il doit donc être en cours de validité. Pour les licences de vente à emporter au-delà de 22 heures, un permis de vente d'alcool après 22 heures est exigé.



## COMBIEN CELA COÛTE ?

Cet acte est gratuit.



## QUAND VAIS-JE OBTENIR MON DOCUMENT ?

Le délai est de quinze jours après avoir effectué ma demande complète, il s'agit d'un délai administratif national incompressible.



## À SAVOIR

VOUS POUVEZ VENIR  
SEUL POUR FAIRE  
CETTE DÉMARCHE.  
LE RECENSEMENT  
EST LA PREMIÈRE ÉTAPE  
POUR POUVOIR RÉALISER  
LA JOURNÉE OBLIGATOIRE  
DE CITOYENNETÉ.



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLe**